

ODD 02



ÉLIMINER
LA FAIM,
ASSURER LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE, AMÉLIORER
LA NUTRITION ET PROMOUVOIR
L'AGRICULTURE DURABLE.

ODD 06



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À
L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT
ET ASSURER UNE GESTION DURABLE
DES RESSOURCES EN EAU.

ODD 11



FAIRE EN SORTE QUE
LES VILLES
ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS,
RÉSILIENTS ET DURABLES.

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

ODD 12



ÉTABLIR DES MODES DE
**CONSUMATION ET
DE PRODUCTION**
DURABLES.

ODD 14



CONSERVER ET EXPLOITER DE
MANIÈRE DURABLE LES **Océans**,
LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES
AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

ODD 15



PRÉSERVER ET RESTAURER LES
ÉCOSYSTÈMES
TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER
DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES
FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION,
ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE
DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À
L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ.